

CNR signe un contrat d’approvisionnement en électricité renouvelable (PPA) sur 25 ans avec ENGIE Solutions

Jeudi 1^{er} juin, CNR (Compagnie Nationale du Rhône) et ENGIE Solutions ont signé un contrat, dit « PPA », pour la fourniture de l’électricité issue de deux parcs photovoltaïques sur une durée de 25 ans. Ces deux parcs, respectivement développés par CNR et Solarhona (une filiale 100 % CNR), totalisent une puissance totale de 22 MWc et produiront chaque année environ 33 GWh, soit l’équivalent de la consommation annuelle de 12 000 habitants. Il s’agit du premier PPA photovoltaïque signé par CNR. Il traduit l’une de ses ambitions stratégiques en tant que 1^{er} producteur français d’électricité renouvelable : soutenir les entreprises dans leur effort de décarbonation en leur permettant de maîtriser le coût de leur consommation énergétique.

Ce PPA conclu avec CNR permet à ENGIE Solutions de sécuriser une partie de son approvisionnement en électricité d’origine renouvelable pour ses clients et de limiter leur exposition à la volatilité des prix de marché dans la durée. Dans le même temps, il permet à CNR d’augmenter les capacités de production d’électricité renouvelable sur le territoire français en permettant la construction des parcs photovoltaïques de Beaucaire-Matagot (Gard) et de Valserhône (Ain) à l’horizon 2024.

Dans le contexte économique actuel, marqué par la hausse des taux d’intérêt et des coûts de construction, ce contrat d’approvisionnement de long-terme garantit la viabilité économique des deux parcs solaires. Pour Solarhona, filiale 100 % CNR créée en 2021, ce PPA permet de lancer la construction de sa première centrale photovoltaïque au sol, détenue par une société d’investissement dédiée, Solarhona Invest.

Cette concrétisation avec ENGIE Solutions témoigne de la pertinence technique, juridique et économique de cette typologie de contrat, qui ouvre de nouvelles opportunités pour le développement de projets d’énergie renouvelable en France. En permettant de nouer un partenariat au long court entre un producteur et un consommateur d’électricité, les PPA répondent à une demande de plus en plus forte de la part des consommateurs : sécuriser le prix de leur énergie et en tracer la provenance.

Concessionnaire du fleuve Rhône et acteur historique de l’hydroélectricité en France, CNR ambitionne de développer 1500 MW de capacités supplémentaires en éolien et en photovoltaïque d’ici 2030. Elle entend ainsi faire des contrats de type « PPA » un levier pour contribuer à la transition énergétique des territoires et réduire l’empreinte carbone des entreprises et des collectivités locales.



CENTRALE SOLAIRE DE BEUCAIRE-MATAGOT (GARD)

Puissance installée : **18,5 MWc**
Production estimée : **28 GWh/an**
Superficie : **17,8 hectares**



CENTRALE SOLAIRE DE VALSERHÔNE (AIN)

Puissance installée : **3,5 MWc**
Production estimée : **5 GWh/an**
Superficie : **9,7 hectares**

À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1^{er} producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de 4 000 MW. Elle transforme l'énergie de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis 1934 et valorise l'énergie du vent et du soleil avec 115 parcs éoliens et photovoltaïques sur le territoire national. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer le développement de ses deux autres missions historiques - la gestion de la navigation et le développement du transport fluvial, l'irrigation des terres agricoles – et ses missions d'intérêt général (Plans 5Rhône). CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts) avec ENGIE comme actionnaire industriel de référence. La loi Aménagement du Rhône du 28 février 2022 a prolongé la concession de CNR jusqu'en 2041.

À propos de Solarhona

Solarhona est une filiale détenue à 100 % par CNR, dédiée au déploiement de l'énergie solaire photovoltaïque dans la vallée du Rhône. Spécialiste des projets au sol, sur toitures de bâtiments et sur ombrières, Solarhona travaille en partenariat avec les collectivités locales, les entreprises et les acteurs du monde agricole pour faire de l'énergie photovoltaïque un pilier de la transition énergétique des territoires. Basée à Lyon, Solarhona dispose également d'une agence à Montpellier. Pour financer la construction de ses centrales photovoltaïques, Solarhona s'appuie sur Solarhona Invest, une société d'investissement dédiée. Créée en 2022, Solarhona Invest regroupe à son capital CNR (37,5 %) la Banque des Territoires (37,5 %) et 4 caisses régionales du Crédit Agricole (25 %) : CA Centre-Est, CA Sud Rhône-Alpes, CA Alpes Provence Transitions, CA Languedoc.

Contacts presse

Romain Jacquet – r.jacquet@cnr.tm.fr – 06 74 79 10 00

Béatrice Ailloud – b.ailloud@cnr.tm.fr – 06 07 27 46 07